

Changer aujourd'hui pour préserver demain

Guide pratique 2012

Ensemble, réalisons les gestes qui diminueront nos déchets
et économiseront nos ressources

Une tarification incitative

Comme l'eau ou l'électricité, l'enlèvement et le traitement de vos déchets est facturé selon votre production réelle (calculée en litres) de déchets : **c'est la redevance incitative !**

→ Une part fixe

La **part fixe** finance la part incompressible des coûts, ceux qui ne varient pas en fonction du volume de production de déchets (amortissement du matériel, charges de personnel, entretien des équipements...). Elle est répartie sur l'ensemble des usagers du Service Déchets.

→ Une part variable

La part variable est calculée sur le volume et le nombre d'enlèvements de vos déchets (en poubelles ou en sacs prépayés).

2 modes de collecte

→ La collecte en poubelles

- Toutes les poubelles sont équipées de puces électroniques qui permettent de compter chaque levée de la poubelle par le camion
 - **3 volumes pour les particuliers : 80L – 120L – 240L**
 - **1 volume supplémentaire pour les entreprises et les collectivités : 360L**
- Possibilité de faire installer une serrure sur sa poubelle



→ La collecte en sacs prépayés



- Seuls les sacs fournis par le Service Déchets et prépayés par l'utilisateur sont collectés
- Leur tarif intègre tous les coûts de collecte et de traitement des déchets contenus
 - **2 volumes : 30L – 50L**

Les sacs prépayés



→ Qui est concerné?

- Obligation d'utiliser les sacs prépayés pour tous les habitants des zones "écarts", c'est-à-dire des habitations non desservies par le camion poubelle
- Obligation d'utiliser les sacs prépayés pour tous les habitants de logements collectifs qui utilisent des poubelles collectives
- Possibilité, pour tous les usagers, de renoncer à une collecte en poubelle individuelle et d'opter pour les sacs prépayés à **déposer en déchèterie**

→ Où retirer les sacs prépayés?

- Au siège de la CCVK (Kaysersberg) ou à la mairie de votre commune – Paiement différé sur facture semestrielle

→ Quelles formalités pour retirer les sacs prépayés?

- Il suffit de présenter son badge d'accès aux déchèteries au guichet de la mairie ou de la CCVK et de demander le nombre de sacs de 30L ou de 50L souhaités. (Retrait unitaire possible uniquement à la CCVK).

→ Où déposer les sacs prépayés pleins?

- **Vous habitez en zone "écarts"** : Les sacs prépayés sont à déposer dans le **point de regroupement** dont l'emplacement vous est communiqué par le Service Déchets.
- **Vous habitez un logement collectif** : Les sacs prépayés sont à déposer dans la **poubelle collective de votre immeuble**
- **Vous avez opté pour les sacs prépayés et donc choisi de renoncer à la collecte en poubelle individuelle** : Les sacs prépayés sont à déposer en **déchèterie** exclusivement, aux horaires d'ouverture et dans la benne prévue à cet effet.



Calendrier 2012 des tournées de ramassage des poubelles

Ammerschwahr	→	Jeudi
Fréland	→	Mercredi
Hachimette	→	Jeudi
Katzenthal	→	Jeudi
Kaysersberg	→	Mardi
Kientzheim	→	Mercredi
Labaroche	→	Lundi
Lapoutroie	→	Mardi
Le Bonhomme	→	Mardi
Orbey (centre)	→	Jeudi
Orbey (hameaux)	→	Mercredi
Sigolsheim	→	Mercredi

IMPORTANT :
Les horaires de ramassage peuvent changer d'une semaine à l'autre.



Il est donc obligatoire de sortir sa poubelle la veille du jour de ramassage.

Calendrier de report des jours fériés 2012

Lundi 9 avril 2012 (Lundi de Pâques)	→	Vendredi 13 avril 2012
Mardi 1er mai 2012 (Fête du travail)	→	Vendredi 4 mai 2012
Mardi 8 mai 2012 (Victoire 1945)	→	Vendredi 11 mai 2012
Jeudi 17 mai 2012 (Ascension)	→	Vendredi 18 mai 2012
Lundi 28 mai 2012 (Pentecôte)	→	Vendredi 1er juin 2012
Mercredi 15 août 2012 (Assomption)	→	Vendredi 17 août 2012
Jeudi 1er novembre 2012 (Toussaint)	→	Vendredi 2 novembre 2012
Mardi 25 décembre 2012 (Noël)	→	Vendredi 28 décembre 2012
Mercredi 26 décembre 2012 (St Etienne)	→	Jeudi 27 décembre 2012

Changer de mode de collecte ou de volume de poubelle

Le système choisi ne convient plus...

Comment changer de mode de collecte?

Les demandes de changement doivent être effectuées auprès du Service Déchets

- **Sacs prépayés → Poubelles**

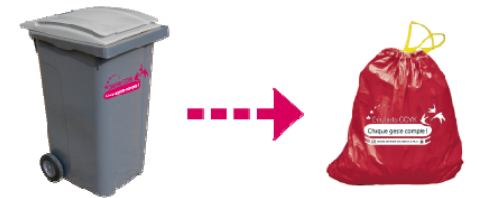
Le changement de tarif prendra effet à compter du retrait de la nouvelle poubelle.

Attention : Les sacs prépayés déjà achetés ne pourront pas être remboursés.



- **Poubelle → Sacs prépayés**

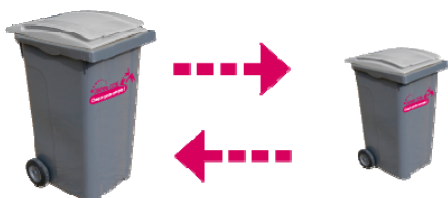
La poubelle doit être rendue **vidée et nettoyée**. Le changement de tarif prendra effet le lendemain de la restitution de la poubelle.



Le volume de poubelle choisi ne convient plus...

Comment changer de taille de poubelle ?

Exemples : Poubelle de 80L → 120L ou Poubelle de 120L → 80L



Les demandes de changement doivent être effectuées auprès du Service Déchets.

La poubelle **doit être rendue vidée et nettoyée**, elle sera remplacée par une poubelle au volume souhaité.

Le changement de tarif prendra effet à compter de la première levée de la nouvelle poubelle.

Modalités en cas de déménagement

Comme pour les factures d'eau ou d'électricité, tout changement d'adresse doit être signalé au Service Déchets.

La facturation n'est interrompue qu'après présentation d'un justificatif de changement d'adresse et restitution, par l'occupant du logement, de la carte d'accès en déchèterie, de la poubelle et/ou de la clé.

En cas d'impossibilité pour l'utilisateur de ramener sa poubelle, le Service Déchets propose un service d'enlèvement à domicile au tarif de 20€ par bac.

Service Déchets : 03 89 78 21 55 ou service.dechets@cc-kaysersberg.fr

Les tarifs de la redevance 2012

Tarifs de la collecte en poubelles individuelles

	80L	120L	240L	360L <i>pour les entreprises</i>	
Part fixe	80€	80€	80€	80€	par an
Prix de location de la poubelle	9€	9€	9€	9€	par an
Option location de verrou	12€	12€	12€	12€	par an (pendant 3 ans)
Tarif de prise en charge de la poubelle par le camion	1,06€	1,06€	1,06€	1,06€	
Tarifs au volume (0,03978€/L)	3,18€	4,77€	9,55€	14,32€	
Tarifs d'1 levée de la poubelle	4,24€	5,83€	10,61€	15,38€	par levée

Tarifs de la collecte en sacs prépayés (écarts, collectifs, et usagers ayant optés pour les sacs)

	Sac de 30L	Sac de 50L	
Part fixe	80€	80€	par an
Tarifs d'1 sac	1,27€	2,11€	par sac

Un outil de simulation de la redevance 2012 est disponible en ligne
www.service-dechets-ccvk.fr



La facturation 2012

La redevance 2012 fera l'objet de **2 factures** semestrielles

Juillet 2012	1/2 part fixe + 1/2 location de poubelle	+	Nombre de levées de la poubelle et/ou Nombre de sacs achetés de janvier à juin
Janvier 2013	1/2 part fixe + 1/2 location de poubelle	+	Nombre de levées de la poubelle et/ou Nombre de sacs achetés de juillet à décembre

→ Le règlement de la redevance se fait à réception de la facture, par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, par prélèvement automatique à l'échéance ou en ligne par carte bancaire.

Opter pour le prélèvement automatique à échéance

Le formulaire d'autorisation de prélèvement automatique est téléchargeable sur www.service-dechets-ccvk.fr ou disponible auprès du Service Déchets.

Les autorisations de prélèvement pour 2012 sont à retourner au Service Déchets avant le 15 juin 2012

Paiement en ligne



La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg vous propose le service de paiement des titres par carte bancaire sur Internet (TIPI) pour le règlement de ses factures.

Facile d'accès et sécurisé, le paiement s'effectue via le site Internet du Ministère du Budget.

En savoir plus : www.service-dechets-ccvk.fr

Les déchèteries

3 déchèteries : SIGOLSHEIM - KAYSERSBERG - ORBEY

Horaires 2012

	LUNDI	MARDI	MERC.	JEUDI	VEND.	SAMEDI
SIGOLSHEIM	/	/	/	9h-12h	9h-12h	9h-12h
KAYSERSBERG	/	14h-18h	14h-18h	/	14h-18h	9h-12h 13h30-18h
ORBEY	/	14h-18h	14h 18h	/	14h-18h	9h-12h 13h30-18h

Les badges d'accès

Les 3 déchèteries de SIGOLSHEIM – KAYSERSBERG et ORBEY sont équipées de bornes électroniques et barrières automatiques qui limitent l'accès aux déchèteries aux seuls titulaires des badges.

Durant les horaires d'ouverture, il suffit de présenter le code barre qui figure au verso du badge devant le lecteur optique de la borne pour déclencher l'ouverture de la barrière et pouvoir entrer dans la déchèterie.

Le nombre de passages en déchèterie n'est pas limité.



Les déchets professionnels

Accès payant en fonction de la nature et du volume des déchets déposés

Les déchets acceptés en déchèterie

	SIGOLSHEIM	KAYSERSBERG	ORBEY
Biodéchets	●	●	●
Bois	●	●	●
Cartons	●	●	●
Déchets toxiques (1) Ex : peintures, solvants, phytosanitaires,...		●	●
Déchets verts	●	●	●
DEEE (2)	●	●	●
Encombrants ultimes	●	●	●
Gravats	●	●	●
Huiles usagées	●	●	●
Métaux	●	●	●
Piles, batteries		●	●
Radiographies médicales	●	●	●
Verre	●		

Sacs prépayés	●	●	●
----------------------	---	---	---



(1) Déchets toxiques ? Peintures, solvants, vernis, insecticides, anti-rouille, décapants...

(2) DEEE? Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (réfrigérateurs, appareils de cuisson, téléviseurs, ordinateurs, portables, outillage, jouets électriques...).

Rappel : lorsque vous achetez un nouvel équipement, le vendeur a l'obligation de vous reprendre l'ancien appareil.

Les Points Tri

44 Points Tri dans la vallée dont 3 conteneurs de 30m².

Chaque Point Tri est vidé 2 ou 3 par semaine, selon son emplacement et son utilisation.

Chaque Point Tri est équipé

- d'au moins 1 conteneur PAPIER/CARTON/FLACONS PLASTIQUES/METAL
- d'au moins 1 conteneur VERRE

et selon les emplacements :

- 1 conteneur TEXTILE

La carte des points-tri de la vallée de Kaysersberg est disponible sur www.service-dechets-ccvk.fr



Les Points Tri sont proches de vous et disponibles 24h/24 (merci de veiller au respect des riverains toutefois!).

Ils permettent de trier une grande part des déchets recyclables courants.

Les Points Tri sont votre outil de tri du quotidien!



Pourquoi un tri du PAPIER/CARTON/FLACONS PLASTIQUES/METAL en mélange?

Pour un tri plus simple et plus facile!

Le centre de tri titulaire du marché de collecte de ces déchets dans la vallée de Kaysersberg est équipé d'une chaîne de tri automatisée qui permet une séparation très efficace de chaque nature de déchets.

Les Points Tri

Déchets acceptés dans les conteneurs "papier/carton/plastique/métal"



Journaux et magazines



Emballages carton



Briques alimentaires



Flacons plastiques



Boîtes métalliques

Déchets interdits dans les conteneurs "papier/carton/plastiques/métal"

→ A déposer dans sa poubelle



Sacs poubelles



Films et sachets plastiques



Barquettes



Pots de yaourt



Blisters



Pots de crème, fromage blanc,...

Déchets acceptés dans les conteneurs "verre"



Déchets interdits dans les conteneurs "verre"

→ A déposer dans sa poubelle



Déchets acceptés dans les conteneurs « textiles »

Exclusivement des vêtements et des chaussures **propres et en bon état** rangés dans des sacs fermés.

Ces vêtements sont collectés et recyclés par des associations caritatives.

DASRI

Déchets d'Activités de Soin à Risque Infectieux perforants

Depuis fin 2011, les pharmacies ont l'obligation de mettre à disposition gratuitement des collecteurs pour les déchets perforants (seringues, aiguilles...) des patients en autotraitement.

Les pharmacies et laboratoires de biologie médicale de la Vallée de Kaysersberg sont aussi tenus de collecter gratuitement tous les Déchets d'Activité de Soin à





SERVICE DECHETS

Communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg
31 rue du Geisbourg
68240 KAYSERSBERG
Tél : 03 89 78 21 55
service.dechets@cc-kaysersberg.fr

www.service-dechets-ccvk.fr

**Vous avez une question, un problème particulier?
Contactez-nous!**



Vos services en ligne sur www.service-dechets-ccvk.fr

Payez votre redevance « Service Déchets » en ligne

Les petites annonces « Donner au lieu de jeter » mettent en relation gratuitement les personnes qui souhaitent se débarrasser gratuitement d'objets inutilisés et celles qui souhaitent les récupérer

Retrouvez toutes les **astuces pour réduire ses déchets** : facebook/astuces pour réduire nos déchets ou www.service-dechets-ccvk.fr/astuces